



Bruxelles, le 29 novembre 2016
(OR. en)

14730/16
COR 1 (fr)

JUR 570
INST 489

ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS

Objet: DÉCISION DU CONSEIL modifiant le règlement intérieur du Conseil

Page 5, article 2, deuxième alinéa

Au lieu de:

"Elle est applicable à partir du 1^{er} janvier 2016.",

lire:

"Elle est applicable à partir du 1^{er} janvier 2017.".